

Règlement intérieur
Association
« A CIPOLLINA PETANQUE »



L'association « A CIPOLLINA PETANQUE » est une association indépendante de tout pouvoir politique, confessionnel ou financier qui pour unique but l'enseignement et la pratique de la pétanque et du jeu provençal.

Chaque membre doit être en accord avec les statuts.

I Conditions d'adhésion

Toute personne désirant adhérer à l'association doit posséder une licence décernée par la Fédération Française de Pétanque et Jeu provençal et ou une carte de membre de la dite association.

Elle doit s'acquitter d'une cotisation annuelle de 20 €.

Chaque adhérent ne possédant pas de licence devra attester d'une assurance personnelle et d'un certificat médical pour la pratique de cette discipline.

Pour la catégorie jeune il sera demandé :

- un certificat médical d'aptitude, une autorisation parentale, une photo d'identité, une décharge sera signée par les parents. Une autorisation pour diffusion de photos

Une charte de conduite sera signée par les parents et l'enfant.

- respecter les horaires
- respecter les règles de disciplines adaptées au sport Pétanque et jeu provençal (référence règlement FFPJP).
- respecter les consignes de sécurités dictées par les éducateurs.

Tout infraction au règlement pourra entraîner l'exclusion de l'école de pétanque pour l'élève. Une délibération sera prise par le bureau en présence des parents.

Chaque membre peut quitter l'association à sa guise sans pénalités en motivant sa décision par une simple lettre adressée au président.

Tout membre ne respectant pas les statuts ou le règlement intérieur sera exclu de l'association conformément à l'article 7 des statuts de l'association

II Membres actifs

Le minimum requis pour être membres actifs et faire parti du conseil d'administration :

- Etre à jour de ses cotisations
- Se porter volontaire lors de l'assemblée générale qui programmée au début de l'année en cours de mandature
- Avoir au moins 6 mois de présence au sein de l'association
- Avoir 18 ans dans l'année

III Composition du conseil d'administration et du bureau

Les membres du bureau sont les volontaires qui se signalent lors de l'assemblée générale et qui sont élus par vote secret. (Majorité absolue au 1^{er} tour sinon plus grand nombre de voies au 2nd tour)

la composition du bureau est la suivante :

Président d'honneur : CARLOTTI Jean Louis
Président : OTTAVIANI Jean sylvestre
Vice-Président : PARODI Christian
Secrétaire Général : OTTAVIANI Adeline
Secrétaire Adjoint : CASANOVA Christine
Trésorier Général : AGOSTINI Jean Marie
Trésorier Adjoint : COSTA Noël

Ces membres sont élus pour 1 an.

Activités proposées

La saison sera calquée sur le rythme scolaire (début en septembre et fin juin)

Des activités pourront avoir lieu durant les vacances scolaires.

Les éducateurs diplômés enseigneront les domaines comme :

- L'apprentissage de la pétanque et du jeu provençal.
- La formation des éducateurs et des arbitres
- La connaissance des règlements de la Fédération Française de Pétanque et jeu provençal
- La tactique de jeu
- Le coaching d'une équipe

L'association proposera aussi :

- Des activités des cohésions (repas, concours internes...)
- Des manifestations avec des associations extérieures (téléthon, journée découvertes)
- Des manifestations avec les établissements scolaires.
- Et toutes manifestations ayant un rapport avec la pétanque et le jeu provençal
- Des concours en accord avec le comité de la Haute Corse

Elle pourra prendre aussi en charge pour ce qui le souhaite :

- La formation de table de marque pour les concours
- La connaissance du logiciel Gelsico
- La préparation aux divers examens fédéraux
- La mise en place d'un concours
- Le rôle du délégué et de l'arbitre dans les compétitions
- Le rôle du délégué en charge d'une équipe qualifiée pour les championnats d France

L'association, conforme au règlement du comité de Corse, s'interdit toute activité faite en parallèle à une manifestation sportive inscrite au calendrier officiel, déterminé par le comité de la Haute Corse.

Pour participer aux diverses activités et compétitions chaque membre doit présenter une licence Fédération française de pétanque et jeu provençal à jour (certificat médical) ou posséder une carte de membres.

Achat du matériel et vêtements

En fonction de l'état des finances l'association participera à l'achat de matériel et de vêtements pour la pratique de ce sport

Participation aux frais pour les déplacements

En fonction de l'état des finances l'association pourra participer aux frais pour les déplacements dont le montant sera consigné par écrit lors de l'assemblée générale et modifié le cas échéant par un vote lors d'une assemblée extraordinaire.

Encadrement

Jean Ottaviani, titulaire du BF2, sera en charge de l'organisation et l'encadrement, épaulé par Jean Marie Agostini et Adeline Ottaviani titulaire du diplôme d'initiateurs

Il sera en charge de la formation des éventuels futurs éducateurs

Il sera le relais avec le comité de la Haute Corse, la ligue Corse, et les responsables des établissements susceptibles d'être nos partenaires.

Commission des jeunes

Une commission des jeunes sera créée pour faire participer les jeunes à la vie de l'association

Elle sera composée de 2 juniors, 2 cadets, 2 minimes (en respectant l'égalité garçon –filles)

Elle participera aux réunions du conseil d'administration sans pour autant avoir le droit de vote.

Fait à Biguglia le 19/01/2016

Monsieur Ottaviani Jean
Président

Melle Ottaviani Adeline
Secrétaire Générale

